

## Public concerné

Formateurs d'organismes de formation et d'établissements du secteur de l'aide et du soin à domicile.

## Prérequis

Les participants doivent être titulaires du certificat de « formateur en sauvetage secourisme du travail » (SST) en cours de validité (moins d'un an).

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

## Objectifs de la formation

Objectifs de formation : former les acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (APS ASD) et les évaluer en vue de leur certification. .

Objectifs pédagogiques :

- Promouvoir le dispositif de formations ASD s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et de soin à domicile.
- Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration
- Accompagner la mobilité de la personne aidée
- Construire, animer et évaluer la formation-action d'APS ASD.

## Contenu de la formation

- Connaissance et enjeux des structures d'aide et de soin à domicile.
- Démarche de prévention organisée autour du dirigeant, de l'animateur prévention et l'APS ASD
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthode et outils d'observation et d'analyse d'une situation de travail et de recherche d'amélioration.
- Démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une formation-action d'APS ASD sur la base du document de référence ASD (référentiels).
- Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formations.

## Méthodes pédagogiques utilisées

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques.

La formation se déroule sur 8 jours non consécutifs et se déroule en alternance avec des travaux d'intersession estimés à 2 jours.

Elle intègre le nouveau domaine de compétences dédié à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

Nota : des formations en 35 heures n'intégrant pas ce nouveau domaine de compétences peuvent encore être proposées jusqu'au 31 décembre 2021.

## Durée

8 jours soit 56 heures

## Validation

A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de « formateur APS ASD », valable 36 mois.

Le certificat, pour rester valable, impose de participer :

- Si la formation initiale était de 56 heures, à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'Acteurs prévention secours du secteur de l'Aide et du soin à domicile » (MAC) d'une durée de 21 heures.
- Si la formation initiale était de 35 heures, à une formation complémentaire dédiée à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée d'une durée de 28 heures (valant MAC)

Nota : des MAC en 14 heures n'intégrant pas ce nouveau domaine de compétences peuvent encore être proposées jusqu'au 31 décembre 2021.

Ces formations (initiale, complémentaire et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une structure ASD ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.